
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-07-01

Objet :
Subvention
complémentaire
fonctionnement
2026 du
Cyclo Club

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
26/06/2026

Excusés :

BOURGOIS Vincent, pouvoir Christine DUQUESNE
TURPIN Patrice, pouvoir Patrice VANHEY
PIRET Annick, pouvoir Cécile LAMBRAY
CLAVET Céline, pouvoir Alain BLONDEAU
TOTTEL Sabine, pouvoir Mélissa GELY

Date d'affichage
08/07/26

Absent : SELOSSE Laurence

Nombre de
Conseillers

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 20

Vu la délibération 2026-04-15 relative aux subventions 2026 des associations et organismes,

Considérant qu'il faut procéder à la correction du montant de subvention de fonctionnement 2026 allouée à l'association du Cyclo club,

Suite à la commission « finances » du 23/06/26,

Le montant des subventions 2026 allouées aux associations et organismes a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante lors de sa réunion du 16/04/26.

Suite à une erreur de saisie, le montant de la subvention 2026 votée pour l'association du Cyclo Club a été de 110 € au lieu des 1 100 € initialement prévus. Il convient donc de délibérer le montant complémentaire à verser, soit 990 €.

Les élus municipaux membres de bureaux d'associations subventionnées par la ville ne prennent pas part au vote par risque de prise illégale d'intérêt et le signalent avant le déroulement du vote. Sont concernés : CARY Thérèse, DUMOULIN Audrey, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir Patrice VANHEY), DESCAMPS Jean-Yves, SANSSE Elisabeth, DE WAZIERES Cyril et CRACCO Stéphane.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le versement du présent complément de subvention de fonctionnement 2026 à l'association du Cyclo Club et autorise l'émission d'un mandat complémentaire du montant de 990 € au compte 65748.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, BALZANO Sylvain, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Christine DUQUESNE), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick (pouvoir Cécile LAMBRAY), GELY Mélissa, GODSENS Claude, CLAVET Céline (pouvoir Alain BLONDEAU), BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir Mélissa GELY), VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

 La secrétaire de séance,
Carmen PLANCQ

 Le Maire,
Alain BLONDEAU